

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

PROJET

- Mon projet concerne une construction nouvelle
- Mon projet concerne des travaux sur une construction existante
- Mon projet comporte des démolitions

LOCALISATION DU PROJET

Adresse du terrain

Numéro : Voie :

Code postal : Commune :

Référence(s) cadastrale(s) du terrain (www.cadastre.gouv.fr) :

Fournir à la commune des photos du terrain et/ou de la construction

LES PARTICULARITÉS DU PROJET

Les accès :

Le dénivelé (pente, plat ?) :

La végétation (arbres, haies) :

Aménagements voisins :

NOTES PERSONNELLES

QUESTIONS À POSER À LA COMMUNE

- > Quelles sont les règles d'urbanisme (zonage, règlement) ?
- > Quels sont les risques naturels et/ou technologiques à prendre en compte ?
- > Mon terrain est-il concerné par un périmètre de protection du patrimoine nécessitant un avis de l'Architecte des Bâtiments de France ?

LE SAVIEZ-VOUS ?



Vous pouvez faire appel à un architecte ou un maître d'œuvre pour définir le projet qui correspond au mieux à vos attentes. Il vous accompagnera dans les démarches administratives et vous alertera sur les contraintes réglementaires liées à votre projet.

Certaines communes du Grésivaudan proposent des permanences avec un architecte conseil du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), renseignement auprès de la mairie.